

PV54 S11

PV de la Commission Sportive du 22 septembre 2026

Président de séance : Mickaël ROMOJARO

Présents : Mme Florence VIÉ, MM. Christian BÉNARD, Vincent CABIN, et Thibault GUÉRIN.

Assiste : Mme Stéphanie FOREY (secrétaire administrative)

Début de la réunion : 18h00

1. Changements de dates, horaires, terrains

Rappel concernant les modifications de rencontres :

Les rencontres doivent être disputées aux jours, horaires et lieux fixés conformément aux règlements en vigueur.

*En cours de saison, toute demande de modification concernant la date, l'horaire ou le terrain doit être effectuée via le module prévu à cet effet dans Footclubs, **au minimum 5 jours avant la rencontre, soit avant le mardi à 9h00 (jeudi 12h00 pour les catégories Jeunes).***

Passé ce délai, toute demande de modification devra obligatoirement être adressée au Secrétariat du District, depuis l'adresse officielle du club, et être accompagnée de l'accord du club adverse.

À titre exceptionnel, une demande pourra être étudiée sans l'accord du club adverse uniquement en cas de force majeure dûment justifiée.

Attention : une demande de modification ne vaut pas homologation.

Tant que le District n'a pas officiellement validé la modification, la rencontre reste programmée à la date, à l'horaire et sur le terrain initialement fixé.

Par conséquent, tout match disputé à une autre date, à un autre horaire ou sur un autre terrain sans avoir été préalablement homologué par le District est susceptible de faire l'objet d'une non-homologation du résultat. La Commission compétente sera alors chargée de statuer sur les suites à donner.

*Enfin, **toute demande de report doit impérativement être motivée et justifiée.** À défaut de justification valable, la demande pourra être déclarée non recevable.*

Les catégories U13 Access R2 et U15 Access R2 ne sont pas autorisées à reporter leurs rencontres, sauf lorsque le report est fixé au mercredi suivant la date initialement prévue.

Match 55890589 du 26.09.2026 Sens FC 3 – Gâtinais 1 U13 Access D1

La commission,

- Prend note de la demande du club de Gâtinais, par courriel, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 17 octobre 2026 à 10h00.

Match 79331872 du 26.09.2026 Sergines 1 – Sens Jeunesse 1 U13 Access D2 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande du club de Sergines, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Compte tenu de la programmation du Festival U13 le 3 octobre, date demandée,
- Donne ce match à jouer le 24 octobre 2026 à 10h00.

Match 79453923 du 12.09.2026 Ent. Vergigny/Neuvy 1 – Appoigny 4 U13 Access D2 Gp G

La commission,

- Compte tenu de la modification des groupes et calendriers,
- Donne ce match à jouer le 31 octobre 2026 à 10h00.

Match 55793137 du 26.09.2026 Auxerre SC 1 – Sens FC 2 U13 Access R2

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 26 septembre 2026 à 11h30.

Match 55755691 du 26.09.2026 Chablis 1 – Appoigny 2 U15 Access D1

La commission,

- Compte tenu de l'arrêté municipal sur le terrain de Chablis,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 26 septembre 2026 à 14h00 sur le terrain d'Appoigny.

Match 79342051 du 26.09.2026 St Fargeau 1 – St Georges 1 U15 Access D2 Gp B

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 26 septembre 2026 à 16h30.

Match 79342081 du 26.09.2026 Toucy 1 – Courson 1 U15 Access D2 Gp C

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 26 septembre 2026 à 16h00.

Match 55753231 du 26.09.2026 Stade Auxerrois 2 – Champs sur Yonne 1 U18 D1

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 26 septembre 2026 à 18h00.

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 55889571 du 04.10.2026 Joigny 2 – Neuvy Sautour 1 D2 Gp A

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des installations,
- Donne ce match à jouer le 4 octobre 2026 à 12h30 sur le terrain synthétique de Joigny.

Match 55889573 du 04.10.2026 Gurgy 2 – SC Sénonais 1 D2 Gp A

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des installations,
- Donne ce match à jouer le 4 octobre 2026 à 12h00 sur le terrain de Gurgy.

Match 79143689 du 20.09.2026 St Sérotin 1– Villeneuve La Guyard 1 D3 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Villeneuve La Guyard, par courriel en date du vendredi 18 septembre, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 11 novembre 2026 à 14h30,
- Amende de 30€ au club de Villeneuve La Guyard pour demande tardive de report en Seniors (amende 5.22).

Match 79142375 du 27.09.2026 Villeneuve La Guyard 1 – Sergines 2 D3 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Villeneuve La Guyard, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 6 décembre 2026 à 14h30,

Match 79143695 du 27.09.2026 Thorigny 1 – St Sérotin 1 D3 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Thorigny, via Footclubs, d'inverser la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 27 septembre 2026 à 15h00 sur les installations de St Sérotin,
- Inverse également le match retour qui se jouera le 21 février 2027 à Thorigny.

Match 79060729 du 27.09.2026 Seignelay 1 – ECN 3 D3 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de Seignelay, par courriel, d'inverser la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 27 septembre 2026 à 17h00 sur les installations de Châtel Gérard,
- Inverse également le match retour qui se jouera le 21 février 2027 à Seignelay.

Match 79060730 du 04.10.2026 Seignelay 1 – Charbuy Fleury 1 D3 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de Seignelay, via Footclubs, d'inverser la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 4 octobre 2026 à 15h00 sur les installations de Fleury la Vallée,
- Inverse également le match retour qui se jouera le 28 février 2027 à Seignelay.

Match 79062568 du 27.09.2026 Magny 3 – Toucy 2 D3 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande du club de Magny, via Footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 27 septembre 2026 à 11h30 à Magny.

Match 79093280 du 11.10.2026 Cheny 1 – Appoigny/Joigny 1 Dép. Féminine à 8 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Appoigny, via Footclubs, d'avancer la date de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 27 septembre 2026 à 10h00.

Match 79093270 du 27.09.2026 Charmoy 1 – St Clément 1 Dép. Féminine à 8 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Charmoy, par courriel, d'inverser la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 27 septembre 2026 à 10h00 sur les installations de St Clément,
- Inverse également le match retour qui se jouera le 13 décembre 2026 à Charmoy.

Match 79113337 du 27.09.2026 Monéteau 1 – Gurgy 1 Dép. Féminine à 8 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de Gurgy, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 1^{er} novembre 2026 à 10h00, 1^{ère} date de disponible.

2. Réserves

Match 79121757 du 12/09/2026 Chablis/Vermenton/Coulanges 1 – Chevannes/Charbuy Fleury 1 U18 D2 Gp B

La commission, vu les pièces au dossier,

- Jugeant en premier ressort,
- Prend note de la réponse du club de Vermenton,
- En application de l'article 142 des R.G de la F.F.F - réserves d'avant match, « 6. Si un ou plusieurs joueurs ne présentent pas de licence, les réserves sur leur qualification ou leur participation pourront être simplement nominales sauf si elles visent une infraction à l'article 151. »
- Dit la réserve formulée par le club de Chevannes non recevable en la forme (insuffisamment motivée)
- Confirme le score acquis sur le terrain soit Chablis/Vermenton/Coulanges 1 = 2 – Chevannes/Charbuy Fleury 1 = 2

Match 79121759 du 19/09/2026 Avallon/ECN 2 – Gurgy/Monéteau 1 U18 D2 Gp B

Réserve d'avant match rédigée de la manière suivante :

« Je soussigné(e) BLANCHE LUDOVIC licence n° 820757564 Dirigeant Responsable du club GURGY formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs HABSAOUI NASSIME, du club de AVALLON FCO, pour le motif suivant : la licence du joueur/des joueurs HABSAOUI NASSIME a/ont été enregistrée(s) moins de 4 jours avant le jour de la présente rencontre. Je soussigné(e) BLANCHE LUDOVIC licence n° 820757564 Dirigeant Responsable du club GURGY formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs MAGDELONNETTE GARRY, du club de AVALLON FCO, pour le motif suivant : la licence du joueur/des joueurs MAGDELONNETTE GARRY a/ont été enregistrée(s) moins de 4 jours avant le

jour de la présente rencontre. Je soussigné(e) BLANCHE LUDOVIC licence n° 820757564 Dirigeant Responsable du club GURGY formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs HABSAOUI NASSIME, du club de AVALLON FCO, pour le motif suivant : la licence du joueur/des joueurs HABSAOUI NASSIME a/ont été enregistrée(s) moins de 4 jours avant le jour de la présente rencontre. Je soussigné(e) BLANCHE LUDOVIC licence n° 820757564 Dirigeant Responsable du club GURGY formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs MAGDELONNETTE GARRY, du club de AVALLON FCO, pour le motif suivant : la licence du joueur/des joueurs MAGDELONNETTE GARRY a/ont été enregistrée(s) moins de 4 jours avant le jour de la présente rencontre ».

La commission, vu les pièces au dossier,

- Prend note du courriel du club de Gurgy en date du 19 septembre 2026 confirmant la réserve posée lors de la rencontre.
- En application de l'article 89 des RG saison 2026/2027 - 8.6. Délai de qualification : *Tout joueur, quel que soit son statut (Amateur ou Sous contrat), est qualifié dans un délai qui dépend de la date d'enregistrement de sa licence et de la compétition à laquelle il participe, comme défini dans le tableau ci-après. Compétition / Délai de qualification : Compétitions / F.F.F. (sauf la Coupe de France) : Compétitions de Ligue, Compétitions de District : **Le joueur est qualifié à l'issue d'un délai de 4 jours calendaires à compter du lendemain de l'enregistrement de sa licence.***
- Après vérification des dates d'enregistrement des licences des joueurs de l'équipe d'Avallon,
- Attendu que les licences des joueurs GARRY MAGDELONNETTE et NASSIME HABSAOUI ont été enregistrées le lundi 14 septembre soit 5 jours avant la date de la rencontre concernée, et donc dans les délais,
- Dit la réserve d'avant match de l'équipe de Gurgy non fondée,
- Confirme le score acquis sur le terrain soit Avallon/ECN 2 = 1 – Gurgy/Monéteau 1 = 1
- Demande au secrétariat de débiter le compte du club de Gurgy de la somme de 32€ - frais de dossier - confirmation de réserve (amende 4.01).

Match 55793131 du 19/09/2026 Appoigny 1 – Paron 1 U13 Access R2

La commission, vu les pièces au dossier,

- Prend note du courriel du club de Paron en date du 21 septembre 2026,
- Dit que cette réserve d'après match doit être étudiée comme une réserve technique,
- Transmet à la CDA.

3. FMI

Match 79331868 du 19.09.2026 Sens Jeunesse 1 – Paron 3 U13 ACCESS D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Sens Jeunesse,
- Enregistre le score : Sens Jeunesse 1 = 3 – Paron 3 = 1

Match 79332345 du 19.09.2026 Charbuy/Fleury 1 – Courson 1 U13 ACCESS D2 Gp C

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Charbuy Fleury,
- Enregistre le score : Charbuy Fleury 1 = 3 – Courson 1 = 7

Match 79334985 du 19.09.2026 Quarré 1 – Avallon 2 U13 ACCESS D2 Gp D

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Quarré,
- Enregistre le score : Quarré 1 = 1 – Avallon 2 = 9

Match 79337219 du 19.09.2026 Toucy 2/Diges P.2/Champignelles 2 – AJ Auxerre F U13 ACCESS D2 Gp E

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Toucy,
- Enregistre le score : Toucy2/Diges P.2/Champignelles 2 = 7 – AJ Auxerre F = 1

Match 79337218 du 19.09.2026 Auxerre Stade 3 – Magny 2 U13 ACCESS D2 Gp E

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Auxerre Stade,
- Enregistre le score : Auxerre Stade 3 = 9 – Magny 2 = 1

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 79337847 du 19.09.2026 Auxerre SC 3 – Appoigny 3 U13 ACCESS D2 Gp F

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Auxerre SC,
- Enregistre le score : Auxerre SC 3 = 4 – Appoigny 3 = 6

Match 79337550 du 19.09.2026 Joigny 4 – Auxerre Stade 4 U13 ACCESS D2 Gp F

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Joigny,
- Enregistre le score : Joigny 4 = 3 – Auxerre Stade 4 = 4

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 79342049 du 19.09.2026 St Sauveur 1 – AJ Auxerre 4 U15 ACCESS D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de St Sauveur,
- Enregistre le score : St Sauveur 1 = 2 – AJ Auxerre 4 = 1

Match 79121756 du 19.09.2026 St Fargeau 1 – Appoigny/Migennes 2 U18 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de St Fargeau,
- Enregistre le score : St Fargeau 1 = 4 – Appoigny/Migennes 2 = 0

Match 55889563 du 20.09.2026 Sens FP 2 – Mont St Sulpice 1 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Sens FP,
- Enregistre le score : Sens FP 2 = 1 – Mont St Sulpice 1 = 0

Match 55889558 du 20.09.2026 Appoigny 3 – Neuvy Sautour 1 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Appoigny,
- Enregistre le score : Appoigny 3 = 3 – Neuvy Sautour 1 = 1

Match 79143692 du 20.09.2026 Charny 1 – St Julien 1 D3 Gp A

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Charny,
- Enregistre le score : Charny 1 = 0 – St Julien 1 = 7

Match 79337216 du 13.09.2026 AJ Auxerre 1 – St Georges 2 U13 ACCESS D2 Gp E

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de St Georges,
- Enregistre le score : AJ Auxerre 1 = 4 – St Georges 2 = 5

4. Feuille de match manquante

Match 793340537 du 19.09.2026 Sens Jeunesse 2 – Champigny 1 U15 ACCESS D2 Gp A

La commission,

- Demande au club de Sens Jeunesse de transférer la FMI ou d'envoyer une feuille de match papier, et ce pour lundi 28 septembre, date impérative.
- Amende de 30€ au club de Sens Jeunesse pour non-envoi de feuille de match papier (amende 5.25)

5. Absences de Délégués

La commission constate l'absence de Délégué sur les rencontres U13 suivantes :

- U13 Access D2 : Gron Véron 1 contre SC Sénonais 1
- U13 Access D2 : Villeneuve La Guyard 1 contre Sergines/Pont/St Sérotin 1
- U13 Access D2 : Andryes 1 contre Chevannes 1
- U13 Access D2 : Avallon 3 contre Chablis 1

La commission rappelle aux clubs recevant qu'en application de l'article 17 des règlements des championnats jeunes, en cas de nouveau manquement, les sanctions prévues seront appliquées (match perdu par pénalité et amende de 30€).

Match 79453926 du 19.09.2025 Migennes 2 – Cheny 1 U13 Access D2 Gp G

La commission,

- Prend note du courriel du club de Migennes,
- Note la présence de Monsieur Morgan BARON en tant que délégué sur la rencontre.

6. Désignation des Délégués

La commission prend note de la désignation de délégués officiels du district pour les matchs suivants :

- Match du 26/09/2026 Sergines/Pont/St Sérotin 1 contre Charny 1 U18 D2
 - **M. Michel LE RUEN**
- Match du 27/09/2026 St Denis Les Sens 1 contre Joigny 2 D2 Gp A
 - **M. Jean Philippe VITTOZ**
- Match du 27/09/2026 Verqigny St Flo Port. 2 contre Gron Véron 2 D3 Gp A
 - **M. Daniel DUROIR**

7. Joueur suspendu

Match 55753049 du 05.09.2026 Avallon 1 – St Georges 1 U18 D1

La commission, vu les pièces au dossier,

- Vu la participation du joueur Ruben GALZENATI (licence 2548164131) du club d'Avallon, suspendu pour cette rencontre,
- Vu les dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la F.F.F. énonçant notamment « Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :
 - (...) ;
 - d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié
 - (...) » ;
- Ouvre une procédure d'évocation,
- Demande au club d'Avallon de lui faire part de ses observations sur la participation du joueur Ruben GALZENATI à la rencontre citée ci-dessus, et ce par écrit pour le lundi 28 septembre délai de rigueur,
- Met le dossier en attente de décision.

8. Coupe de l'Yonne U15

La commission procède aux tirages de la Coupe de l'Yonne U15 2026/2027.

16 matchs sont à jouer le samedi 3 octobre 2026 sur le terrain du premier nommé :

- **CERISIERS/MALAY 1** *contre* **MIGENNES 1**
- **ST SAUVEUR 1** *contre* **AJ AUXERRE 2**
- **COULANGES/COURSON/ANDRYES 1** *contre* **AUXERRE SC 1**
- **AVALLON 1** *contre* **MAGNY 1**
- **STADE AUXERROIS 2** *contre* **VILLENEUVE LA GUYARD 1**
- **APPOIGNY 2** *contre* **ENTENTE FLORENTINOISE 1**
- **SENS FP 1** *contre* **ST GEORGES 1**
- **SENS FC 2** *contre* **CHABLIS 1**
- **RAVIERES 1** *contre* **UF TONNERROIS 1**
- **FONTAINE LA GAILLARDE 1** *contre* **CHAMPIGNY 1**
- **SENS JEUNESSE 1** *contre* **SERGINES/PONT/ ST SÉROTIN 1**
- **MONT ST SULPICE 1** *contre* **MONÉTEAU 1**
- **ENT. TOUCY /DIGES POURRAIN/CHAMPIGNELLES 1** *contre* **PARON 1**
- **HÉRY 1** *contre* **ST FARGEAU 1**
- **CHARBUY FLEURY/ CHEVANNES 1** *contre* **JOIGNY 1**
- **AILLANT 1** *contre* **CHAMPS SUR YONNE 1**

9. Coupe de l'Yonne U18

La commission procède aux tirages de la Coupe de l'Yonne U18 2026/2027.

10 matchs sont à jouer le samedi 3 octobre 2026 sur le terrain du premier nommé :

- **AVALLON 1** *contre* **VILLENEUVE LA GUYARD 1**
- **GURGY/MONETEAU 1** *contre* **MAGNY QUARRÉ 1**
- **CHAMPS SUR YONNE 1** *contre* **AILLANT 1**
- **SERGINES/PONT/ST SÉROTIN 1** *contre* **ST GEORGES 1**
- **TOUCY/DIGES POURRAIN/CHAMPIGNELLES 1** *contre* **CHARNY 1**
- **SENS JEUNESSE 2** *contre* **MT ST SULPICE 1**
- **UF TONNERROIS 1** *contre* **VARENNES 1**
- **CHAMPIGNY 1** *contre* **ENTENTE FLORENTINOISE 1**
- **CHEVANNES/CHARBUY FLEURY 1** *contre* **SENS FP 1**
- **ST CLÉMENT 1** *contre* **CERISIERS 1**

Sont donc exempts (6 équipes) : Appoigny 1, Auxerre SC 1, Chablis 1, Joigny 1, Saint Fargeau 1, Stade Auxerrois 2.

10. Homologation de tournoi

La commission, en lien avec la commission technique, homologue le tournoi U9 du club de Stade Auxerrois le 17 octobre 2026.

Fin de la réunion : 19h30

Le Président de séance

ROMOJARO Mickaël

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »